

Département  
de la Moselle

Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
de METZ  
CAMPAGNE

Séance du 9 février 2012 à 20h00 Convocation du 2 février 2012  
Sous la présidence de Mme Marie-Thérèse GANSOINAT –RAVAINE, Maire de Verny

Nombre de conseillers  
élus :

19

Présents : Mmes et Messieurs : Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE– François VALENTIN – Odile ANNEN LACOMBE-Victorien NICOLAS – Chantal BRICOUT – Joël XOLIN –Bernard MULLER - Isabelle JASKULA –Pierre NOIROT - André MORDENTI- Colette ROTTIER. – Séverine COURTOIS SENE- Sophie DIAMANTINI.

Conseillers en fonction

17

Absents excusés : Arnaud DEVILLEZ –Angélique JOLY– Maurice BOYE– Vincent BEMER

Conseillers  
présents :

13

Absents non excusés :

Procurations : de M. Arnaud DEVILLEZ à Mme GANSOINAT-RAVAINE ; Mme JOLY à M. NOIROT ; de M. BEMER à M. MORDENTI.

Secrétaire de séance : conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mlle BACHMANN Séverine est nommée secrétaire de séance

#### **Point n° 1 : démolition d'une ancienne grange cadastrée section 01 parcelle 23:**

**Rapporteur : Mme La Maire :**

La commune s'est portée acquéreur, par préemption, d'une ancienne grange en mauvais état située au centre du village et cadastrée section 01 parcelle 23.

Dans le cadre du projet élaboré lors de la préemption, il est demandé aux membres du conseil d'autoriser la démolition de ce bâtiment et d'autoriser Mme la Maire à engager les différentes procédures s'y référant.

#### **Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

Décide à 4 VOIX CONTRE dont une par procuration (Mme GANSOINAT-RAVAINE, M.DEVILLEZ, Mme COURTOIS-SENE et Mme BRICOUT) et 12 VOIX POUR dont 2 par procuration.

#### **Point n° 2: adhésion CAUE 2012**

**Rapporteur : Mme La Maire:**

Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser l'adhésion de la commune au CAUE et de prévoir le coût de cette adhésion au BP 2012.

Le CAUE (conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle) a été créé par la volonté du Conseil général de la Moselle en application de la loi sur l'architecture de 1977. Cette association regroupe des élus, des professionnels, des représentants de l'Etat ainsi que des personnes élus.

L'adhésion au CAUE, nous permettra de devenir un partenaire privilégié de l'association, nous abonnera d'office à la revue « Perspectives » .Nous bénéficierons de l'envoi de brochures et de publications. La commune aura accès à une base de documentations informatisée ainsi qu'au prêt d'ouvrages, de revues, d'exposition, de diapositives et de vidéos.

La cotisation 2012 se porte à 280 €

#### **Le conseil municipal après en avoir discuté et délibéré :**

Décide à l'unanimité d'adhérer pour l'année 2012 au CAUE et de prévoir la somme correspondante au BP 2012.

Fait et délibéré à Verny,  
les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme :  
Verny, le 10 février 2012  
Mme La Maire